

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010, définissant le modèle et la méthode de
réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Type de bâtiment : appartement
 maison individuelle

Nature du gaz distribué : GN
 GPL
 Air propané ou butané

Distributeur de gaz : ANTARGAZ

Installation alimentée en gaz : OUI NON

Rapport n° : TMP_20231124093640 GAZ

- Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Adresse : 34 rue de la Gare
79250 NUEIL-LES-AUBIERS

Escalier :

Bâtiment :

N° de logement :

Etage :

Numéro de Lot :

Réf. Cadastrale : AB-152

Date du Permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997

B DESIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

- Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :

Nom : Succession VERGNAULT

Prénom :

Adresse : 34 Rue de la Gare
79250 NUEIL-LES-AUBIERS

- Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Nom / Prénom

Adresse :

- Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom : Succession VERGNAULT

Prénom :

Adresse : 34 Rue de la Gare
79250 NUEIL-LES-AUBIERS

Téléphone : 06.09.94.73.45

Numéro de point de livraison gaz

Ou Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres

Ou A défaut le numéro de compteur
Numéro :

C DESIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : THOMAZO Pierre

Raison sociale et nom de l'entreprise :

CAPTE IMMO

Adresse : 2, rue René Hery
79300 BRESSUIRE

N° Siret : 49966483700063

- Désignation de la compagnie d'assurance

Nom : AXA FRANCE lard

N° de police : 7250849604

Date de validité : 01/10/2024

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

QUALIXPERT

le 24/05/2022

N° de certification : C3577

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Juillet 2022

D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations	
Genre (1)	Type (2)	Taux de CO (ppm)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)		Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation		
Cuisinière	Non raccordé		Anomalie(s) : C2 - 19.1 - 7d4 - 20.7
Multifonction			
Nc	Cuisine - Mur C		

LEGENDE

(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur...
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
A.R.	Appareil Raccordé
D.E.M	Dispositif d'Extraction Mécanique
CENR	Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	Point de contrôle N° (3)	Libellé des anomalies	Recommendations
<i>Risques Encourus</i>			
C2	DGI	<p>La flamme d'au moins un brûleur de l'appareil de cuisson s'éteint à l'ouverture de la porte du four :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire vérifier le réglage du ou des brûleurs concernés au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV) 	Faire remplacer ou supprimer l'appareil
<i>Fuite de gaz consécutive à une extinction accidentelle ou défaut d'allumage d'un brûleur</i>			
19.1	A2	<p>Le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul ou autre que cuisson n'est pas pourvu d'une amenée d'air.</p>	
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion.</i>			
7d4	A1	<p>La date limite d'utilisation de la lyre GPL en caoutchouc armé n'est pas lisible ou est dépassée</p> <ul style="list-style-type: none"> — fuite de gaz consécutive à l'emploi de lyres non appropriées. — fuite de gaz à travers une lyre détériorée (par exemple : fissures, craquelures) 	
20.7	A1	<p>La sortie d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation est constituée par un dispositif de ventilation mécanique (hotte avec ventilateur d'extraction intégré ou non) ne répondant pas aux critères d'installation</p>	Hotte située à moins de 1,8 m
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise évacuation des produits de combustion.</i>			

LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTROLES ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTROLES N'AYANT PAS PU ETRE REALISES

Liste des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs

Néant

Liste des points de contrôles n'ayant pu être réalisés

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation** de contrôle de moins d'un an de la **vacuité des conduits de fumées** non présentée.
- Justificatif** d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement **n'est pas visitable**
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Néant

H CONCLUSION

- L'installation ne comporte **aucune anomalie**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type  qui devront être réparées **ultérieurement**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type  qui devront être réparées **dans les meilleurs délais**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type  qui devront être réparées **avant remise en service**.
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
- L'installation comporte **une anomalie 32c** qui devra faire l'objet d'un **traitement particulier** par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

I EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Ou
- Fermeture totale** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
 - Fermeture partielle** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
 - Transmission au Distributeur de gaz par des informations suivantes :
 - Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
 - Remise au client de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie.

J EN CAS D'ANOMALIE 32c : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie

K SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise **Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz**

Visite effectuée le : **24/11/2023**

Fait à **BRESSUIRE** le **24/11/2023**

Rapport n° : **TMP_20231124093640 GAZ**

Date de fin de validité : **23/11/2026**

Nom / Prénom du responsable : **VENDE Sébastien**

Nom / Prénom de l'opérateur : **THOMAZO Pierre**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

ANNEXE – PHOTOS

Point de contrôle N° 7d4



Description :

A1 La date limite d'utilisation de la lyre GPL en caoutchouc armé n'est pas lisible ou est dépassée

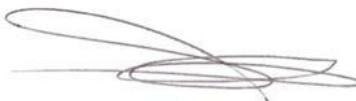
CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 24/05/2022	
	au 23/05/2029	
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 24/05/2022	
	au 23/05/2029	
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 24/05/2022	
	au 23/05/2029	
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 24/05/2022	
	au 23/05/2029	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 24/05/2022	
	au 23/05/2029	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 24/05/2022	
	au 23/05/2029	

Date d'établissement le mardi 24 mai 2022

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative



*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version N 010120
LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018